



DECLARATION

Paris, le 15 septembre 2022

Monsieur le Ministre,

Face à l'inflation qui frappe de plein fouet l'ensemble des salariés, dont les agents publics qui nous intéressent ici, il est nécessaire d'ouvrir d'urgence de réelles négociations pour améliorer les rémunérations. Des négociations qui doivent déboucher sur des mesures immédiates dont l'augmentation du point d'indice à un niveau supérieur à l'inflation.

Force Ouvrière dénonce à nouveau le choix politique qui consiste à laisser la valeur du point d'indice s'effondrer par rapport à l'inflation. Cette politique a conduit d'une part à la smicardisation d'une grande partie des fonctionnaires et d'autre part au tassement de la grille indiciaire qui remet en cause le droit à la carrière et la reconnaissance des qualifications à travers les catégories A, B et C. Cela explique les grandes difficultés des agents à subvenir à leurs besoins essentiels.

Aujourd'hui, le décrochage du pouvoir d'achat du point d'indice est tel que, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice du 1er janvier 2000, il faudrait augmenter la valeur du point de 22,9 %.

C'est pourquoi les décisions unilatérales que vous avez prises sur le point d'indice et la grille de catégorie B ne nous conviennent ni sur la forme, ni sur le fond.

Force Ouvrière ne peut accepter que des décisions unilatérales se substituent aux négociations urgentes et nécessaires. Elle rappelle ses revendications fondamentales concernant le traitement des fonctionnaires :

- le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat du point d'indice depuis le 1er janvier 2000 ;
- un démarrage de la grille à 120 % du SMIC pour la catégorie C, 140 % du SMIC pour la catégorie B et 160 % du SMIC pour la catégorie A ;
- Une amplitude indiciaire de coefficient 6 entre le bas de la grille et le haut de la grille ;
- l'intégration de la moyenne des primes dans le traitement.

De surcroît, FO tient à affirmer que le point d'indice doit être unique et commun à l'ensemble de la fonction publique.

En plus de ces revendications historiques, nous voulons mettre en avant ici l'injustice faite à tous les corps de fonctionnaires d'Etat qui ne perçoivent pas le CTI de 49 points, alors qu'ils ont des missions analogues aux corps ou cadres d'emploi de la FPH ou de la FPT qui le perçoivent.

Enfin, l'inflation met en difficulté les personnels qui se déplacent pour le service avec leur véhicule personnel. Il est nécessaire que les indemnités de déplacement, mais également les indemnités de nuitées et de repas soient augmentées. De plus, les enveloppes fermées, imposées aux personnels qui doivent se déplacer pour leurs missions, comme les enseignants itinérants, obligent ces derniers à

financer eux-mêmes leurs déplacements pour le service. C'est inacceptable : chaque kilomètre effectué doit être indemnisé.

L'augmentation du coût de l'énergie nécessite également l'augmentation de l'indemnité compensant les frais engendrés par le télétravail.

Pour conclure, FO insiste à nouveau sur la grande insuffisance des mesures prises pour les catégories B.

Même après leurs mises en œuvre, on voit dans la Fonction publique de l'Etat, des agents de catégorie C qui n'ont pas intérêt à être promus en B. A cela s'ajoute les problèmes liés au reclassement des agents dans la nouvelle grille. Suite à ces reclassements, certains agents du 2ème grade doivent attendre plus longtemps avant d'être promouvables au troisième grade. Cela signifie qu'à ratio pro/pro égal, il y aura moins de promus dans le troisième grade, d'où un allongement de la carrière. Dans la fonction publique hospitalière, les ratios pro/pro n'ont toujours pas été annoncés. Le calendrier présenté lors de votre réunion de juillet n'est donc pas respecté.

Ces constats confortent FO dans le bienfondé de sa décision de voter contre les textes instaurant la nouvelle grille du B dans les différents conseils supérieurs.

Encore une fois, ces décisions unilatérales du gouvernement ne peuvent nous satisfaire.